



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remise en état des sites éoliens

Question écrite n° 27103

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la remise en état des sites ayant permis la production d'énergies électriques grâce aux éoliennes terrestres. Il est en effet interpellé par des citoyens considérant que la provision de 50 000 euros est très inférieure au coût réel de remise en état du terrain naturel. Il lui demande la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27103

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 juillet 2020

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1650

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)